



Suis obligé de signé un contrat de formation que j'ai effectué e

Par **caspers**, le **28/03/2011** à **17:05**

Bonjour,
je suis partis en formation le 31 aout 2009, formation d'aide soignante, celle ci a pris fin le 3 juillet 2010, on nous a demander 1 année de contrat morale, rien a signé, meme en fin de formation, nous sommes 6 aides soignantes, jeudi dernier, le 24 mars, nous avons reçu un courrier , nous disant qu'ils n'avaient pas trouvé trace de contrat de promotion professionnelle qui aurait du etre signer avant notre départ en formation, . Excuses pour se soit disant dysfonctionnement, on nous demande de signer 5 exemplaires dans les plus brefs délais, il faut savoir que l'hopital a un gros manque de personnel, et donc, ne sait plus comment recruter et garder son personnel. je refuse de signé, suis. je dans mon droit ?? par rapport au temps écoulé? , merci de prendre le temps de me lire, je vous souhaite une bonne soirée.
françoise

Par **yurigeo**, le **29/03/2011** à **18:02**

Oui mais? Est-ce une erreur exceptionnelle? Qu'en est'il habituellement? (en dehors des collègues qui on suivi la même formation)

Par **caspers**, le **30/03/2011** à **22:21**

habituellement, l'hopital, demande au personnel qui revient de formation, de lui rendre 3ans,

mais sans signer quoique se soit, c'est un contrat morale, mais, il y a 18 mois, on nous a parler d'une année !!!, bonne soirée

Par **yrigeo**, le **30/03/2011** à **23:12**

Si il n'y a pas de précédent il semble étrange qu'une telle demande vous soit faites en particulier après l'action de formation. La signature à postériori se concevrait en cas d'oubli fortuit...